

S/P 3 le 16.16.16 le 28-5-51  
Dep. d'Indre et Loire le 28-5-51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mai 1951 194

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois  
de Mai, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 25 Mai 1951 194.

Étaient présents : MM. Regazoni, Veysière, Ro-  
chedereux, Frugnaud, Chamboulan, Bujard, Bou-  
chet, Chazeaud, Counil, Dufour, Main, Mouli-  
nas, Pouget.

MM. Représentés : M. Reutin, Baudet  
Thirion, Chollet, Péraudeau, Melle Rikosky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

~~la convention du 31 Mai 1949 passée avec le~~  
~~Groupement Commercial Poste République disait~~  
~~que la redevance annuelle serait payée par se~~  
~~meuble. MM. Thomas, Bouteaud, Pinaud et di-~~  
~~vers autres commerçants font remarquer qu'ils~~  
~~n'ont pu, l'an passé, ouvrir leur magasin qu'~~

APPROUVE  
La Rochelle, le 21 Juin 1951  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : A. HUSSEON.

Fait et délibéré à  
les jour, mois et an susdits. n

Ont signé au registre : MM.

les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 26 Juin 1951  
Le Maire,



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*